

Guide des déchets ménagers

Que trier et comment?





Que trier?

Les grandes familles de déchets

- **Les déchets spéciaux :**
à trier dans tous les cas p 6-7
- **Le papier, le verre et les déchets organiques :**
à trier prioritairement p 8-11
- **Le matériel électrique et électronique :**
à ramener au lieu d'achat p 12
- **Les encombrants :**
à ne pas abandonner n'importe où p 13
- **Les autres déchets récupérables :**
à chacun sa filière p 14-16
- **Les incinérables :**
à jeter dans la poubelle ordinaire p 17

Comment trier?

Les filières de collecte en un clin d'œil

(affichette détachable en fin de guide)

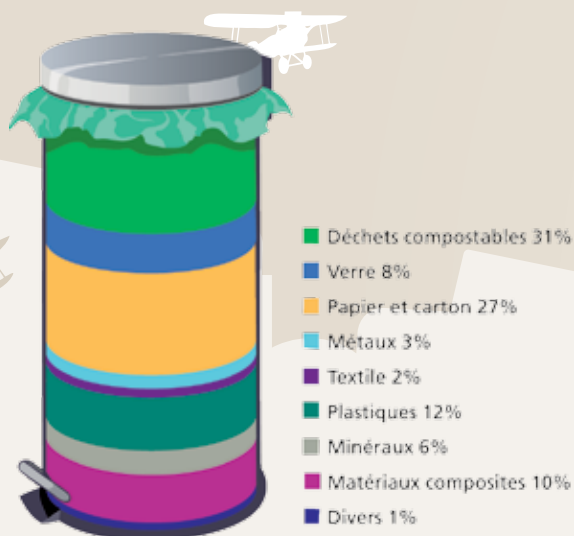
- Collectes communales
- Retour au lieu d'achat
- Œuvres caritatives
- Espaces récupération (ESREC)

Chaque Genevois produit près de 450 kg de déchets ménagers par an. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces déchets finissent encore à l'usine d'incinération.

Cela coûte cher à la société et représente un gaspillage de ressources. C'est pourquoi il importe de trier mieux et davantage.

Radiographie d'une poubelle genevoise

Les 2/3 du contenu de nos poubelles sont encore constitués de déchets qui pourraient être facilement recyclés. Les déchets organiques, le papier et le verre représentent les principaux potentiels en matière de tri.



Le bon réflexe

Le recyclage des déchets permet de préserver les ressources naturelles. Il est également synonyme de meilleure qualité de l'air, d'utilisation rationnelle de l'eau et d'économies d'énergie.

Le bon calcul

L'incinération des déchets, qui nécessite des équipements extrêmement sophistiqués pour protéger l'environnement, coûte cher. Le recyclage représente ainsi d'importantes économies pour votre commune.

Objectif : 50% des déchets recyclés

Le canton de Genève s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux de récupération de 50% (contre 43% en 2009), afin de rejoindre la moyenne nationale. A nous de jouer pour y arriver sans instaurer de taxe poubelle!

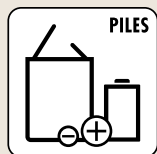
Consommons mieux

Trier ses déchets, c'est bien; en produire moins, c'est encore mieux. Pour diminuer leur quantité, changeons nos habitudes : choisissons des produits durables, privilégions les emballages minimum et réparons au lieu de jeter!



Les déchets spéciaux :

à trier dans tous les cas



Les piles

Les piles, comme les accumulateurs rechargeables, sont les déchets domestiques les plus polluants. Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans une poubelle et encore moins dans la nature. D'importants efforts restent à faire puisque seul 2/3 des piles sont actuellement recyclées en Suisse, alors que leur récupération est légalement obligatoire.

Que trier?

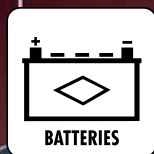
- Toutes les piles et accumulateurs sans exception, y compris les piles dites "vertes"
- **Attention :** de nombreux objets (jouets, gadgets qui clignotent, bougent ou font du bruit) contiennent des piles cachées. Retirez-les avant de les jeter!

La collecte

- Tous les commerces vendant des piles ont l'obligation de reprendre gratuitement les piles et accumulateurs hors d'usage.
- Certaines communes disposent de leurs propres conteneurs de collecte.

Une taxe d'élimination anticipée (TEA) est comprise dans le prix de vente de chaque pile (5 centimes à 2,30 francs par pile selon le poids).





Les autres déchets spéciaux

Ils ne constituent qu'une part infime de nos poubelles. Ces déchets sont cependant particulièrement nocifs pour l'environnement s'ils ne sont pas éliminés de manière adéquate. Ils ne doivent en aucun cas être éliminés avec les ordures ménagères, déversés dans les canalisations ou abandonnés dans la nature.

Que trier?

- Restes, sous forme liquide, solide ou en aérosol de peintures, vernis, pétrole, décapants, diluants, colles, pesticides, engrais, produits d'entretien, poisons pour animaux et produits chimiques divers
- Médicaments et thermomètres au mercure
- Ampoules longues durées et tubes fluorescents (les ampoules halogènes et les leds peuvent être jetés à la poubelle)
- Huiles minérales
- Batteries de véhicules

La collecte

- Tous les déchets spéciaux ménagers peuvent être déposés dans un Espace récupération cantonal (voir adresses sur l'affichette détachable en fin de guide).
- Les ampoules économiques et les tubes fluorescents peuvent être ramenés gratuitement dans les commerces vendant ce genre de matériel.
- Les médicaments périmés sont repris gratuitement dans la plupart des pharmacies.

Une taxe anticipée de recyclage (TAR) d'un montant de 5 centimes est comprise dans le prix de vente de chaque ampoule ou tube fluorescent.



Le papier, le verre et les déchets organiques : à trier prioritairement

Le papier et le carton, le verre et les déchets organiques doivent être récupérés prioritairement. Ces trois fractions représentent en effet les 2/3 de nos poubelles.



Le papier et le carton

Les Suisses sont de gros consommateurs de papier : 250 kg par habitant et par an. Loin de freiner cette tendance, le développement croissant des technologies informatiques ne fait que l'accentuer. Le papier et le carton représentent ainsi plus du 1/4 du contenu de nos poubelles.

Que trier?

- Tous les types de papier et de carton : papier pour imprimantes, journaux, magazines, enveloppes, feuilles, cartons, etc.
- **Attention** : les mouchoirs, serviettes en papier, papiers et cartons souillés, feuilles autocollantes et emballages composites (briques de lait, de jus de fruit, etc.) doivent être jetés avec les ordures incinérables.

La collecte

- L'ensemble des communes genevoises assure une collecte du papier et du carton.

Pour mettre en place le tri du papier sur votre lieu de travail :
www.ge.ch/vospapierssyv

POUR EN FINIR AVEC LES FAUSSES RUMEURS

Il n'y a aucune raison de laisser du papier dans les poubelles afin d'assurer le bon fonctionnement de l'usine d'incinération.





Le verre

Le verre représente encore 8% de nos poubelles, alors qu'il peut être recyclé indéfiniment pour fabriquer de nouvelles bouteilles ou récipients.

Que trier?

- Tous les bocaux, flacons ou bouteilles.
- **Attention** : les vitres et miroirs, ainsi que la porcelaine et la céramique doivent être jetés avec les ordures incinérables.

La collecte

- L'ensemble des communes genevoises assure une collecte du verre.

Une taxe d'élimination anticipée (TEA) est comprise dans le prix de vente de chaque bouteille (2 à 6 centimes par bouteille selon la taille).

POUR EN FINIR AVEC LES FAUSSES RUMEURS

Contrairement à ce que l'on entend parfois, il n'y a aucune raison de laisser des bouteilles en verre dans les poubelles pour améliorer le fonctionnement des fours d'incinération.



Le papier, le verre et les déchets organiques : à trier prioritairement



Les déchets organiques

Les déchets de cuisine et de jardin, également appelés déchets organiques, représentent plus de 30% de nos poubelles. Composés d'environ 90% d'eau, ils brûlent très mal et n'ont de ce fait rien à faire dans une usine d'incinération.

Lorsqu'ils sont triés, ils peuvent être transformés en compost qui permet d'améliorer la fertilité de nos sols et de préserver les tourbières.



Que trier?

On distingue deux catégories de déchets organiques



Les déchets de cuisine

- Epluchures de fruits et légumes
- Restes de repas cuits ou crus
- Café et thé (avec filtres et sachets mais sans capsules)
- Coquilles d'œufs
- Fleurs fanées
- Plantes d'appartement et de balcon (avec la motte mais sans le pot)



Les déchets de jardin

- Résidus de récolte
- Feuilles mortes
- Gazon
- Branches
- Fleurs fanées et plantes en pots (avec la motte mais sans le pot)
- Mauvaises herbes

Attention :

- Les huiles de fritures, les capsules de café, les litières pour animaux, les couches-culottes, les sacs d'aspirateurs, les balayures ainsi que le contenu des cendriers doivent être jetés avec les ordures incinérables.
- Les plantes envahissantes (telles que par exemple la renouée, la grande-berce ou l'ambroisie) ne doivent jamais être compostées mais éliminées avec les ordures incinérables.

La collecte

- Si l'ensemble des communes genevoises organise une collecte des déchets de jardin, seules certaines d'entre elles assurent une levée des déchets de cuisine. Pour les communes assurant les deux prestations, la collecte des déchets de cuisine et de jardin peut être séparée ou mélangée. Dans tous les cas, renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître les modalités de collecte dans votre commune.
- Les déchets de jardin peuvent également être déposés dans un Espace récupération cantonal (voir adresses sur l'affichette détachable en fin de guide).

2 brochures pour en savoir plus :

- Trier ses déchets organiques
- Composter dans son jardin

A commander gratuitement auprès de l'Info-Service, 022 546 76 00

Le matériel électrique et électronique : à ramener au lieu d'achat



Nous possédons toujours davantage d'appareils électriques et électroniques, dont la durée de vie a tendance à diminuer. Leur élimination avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants est interdite par la loi depuis 1998, car ils contiennent des métaux lourds et d'autres matériaux nocifs pour l'environnement.

Que trier?

- Le matériel bureautique et informatique (téléphones fixes et mobiles, ordinateurs, écrans, imprimantes, etc.)
- L'électronique de loisirs (TV, radios, chaînes HI-FI, lecteurs CD, DVD et MP3, luminaires, appareils photo, consoles de jeux, etc.)
- L'électroménager (aspirateurs, machines à café, cuisinières, réfrigérateurs, lave-linge, lave-vaisselle, fers à repasser, etc.)

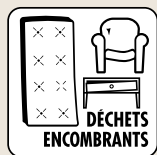
La collecte

- Les commerces ont l'obligation de reprendre gratuitement les appareils du même type que ceux qu'ils proposent, quels que soient la marque, le lieu et la date d'achat. Vous pouvez par exemple ramener votre téléviseur hors d'usage dans n'importe quel commerce qui vend des téléviseurs, même sans nouvel achat.
- Le matériel électrique et électronique hors d'usage peut également être déposé dans un Espace récupération cantonal.
- Les appareils en état de fonctionnement peuvent être remis à des œuvres caritatives.

Une taxe anticipée de recyclage (TAR) est comprise dans le prix de vente de chaque appareil neuf (50 centimes à 20 francs par appareil selon le poids).



Les encombrants : à ne pas abandonner n'importe où



Volumineux, souvent lourds, ces objets ne doivent pas être abandonnés n'importe où et n'importe quand.

La collecte

- L'ensemble des communes genevoises assure une collecte des objets encombrants. Certaines pratiquent un ramassage à dates fixes, d'autres procèdent à une levée sur appel. Pour connaître les modalités de levée dans votre commune, adressez-vous à votre mairie.
- Les encombrants peuvent également être déposés dans un Espace récupération cantonal (voir adresses sur l'affichette détachable en fin de guide).
- Quant aux objets encore en bon état (meubles, vélos, poussettes, etc.), ils peuvent être donnés à des œuvres caritatives ou proposés sur des sites de vente ou de don sur Internet.



Les autres déchets récupérables :

à chacun sa filière

Les déchets suivants peuvent également être triés en vue de leur recyclage.



L'aluminium et le fer-blanc

Jetés dans une poubelle, les métaux chargent inutilement l'usine d'incinération car ils ne brûlent pas. Triés à la source, ils peuvent être récupérés indéfiniment. Le recyclage permet ainsi de préserver les ressources naturelles tout en réduisant la consommation d'énergie.

Que trier?

- Les cannettes, tubes, barquettes et feuilles en aluminium, ainsi que les bombes aérosols vides.
- Les objets en aluminium (casseroles, passeroies, etc.)
- Les boîtes en fer-blanc (conserves, nourriture pour animaux, etc.)
- Attention : les matériaux composites (alu-plastique, alu-carton) tels que les briques de lait ou de jus de fruit doivent être éliminés avec les ordures incinérables. Quant aux capsules de café, elles ne doivent pas être jetées dans le conteneur pour l'aluminium.

La collecte

- La plupart des communes dispose de conteneurs pour la collecte des emballages en aluminium et en fer-blanc. Selon les communes, l'aluminium et le fer-blanc peuvent être collectés dans le même conteneur ou séparément.
- Ces emballages peuvent également être déposés dans certains commerces.



Une taxe anticipée de recyclage (TAR) est comprise dans le prix de vente de chaque emballage (1 centime par canette, tube et barquette en alu / 1 ou 2 centimes par boîte de conserve selon la taille).



Les capsules de café

La marque Nespresso a mis en place un système de recyclage de ses capsules de forme conique. Une fois collectées, ces capsules sont déchiquetées afin de séparer le marc de café de l'aluminium et de valoriser ces deux matières.

La collecte

- Certaines communes disposent de conteneurs pour la collecte des capsules de café.
- **Attention** : Seul les capsules en aluminium de forme conique de la marque Nespresso sont récupérables. Toutes les autres capsules peuvent être jetées avec les ordures incinérables.



Le PET

Le PET est une matière plastique facilement transformable et recyclable. La récupération du PET permet d'économiser des matières premières et de produire de nouveaux emballages.

Que trier?

- Toutes les bouteilles ayant contenu des boissons
- Attention : les emballages ayant contenu d'autres produits (shampooing, huile, vinaigre, etc.) de même que les barquettes pour fruits et légumes doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

La collecte

- La plupart des communes dispose de conteneurs pour la collecte des bouteilles en PET.
- Les bouteilles en PET peuvent également être déposées dans de nombreux commerces.



Les bouteilles de lait en PE

En plus des bouteilles en PET, il existe une filière de recyclage pour les emballages en polyéthylène (PE) utilisés pour le conditionnement du lait et des boissons lactées. Les autres familles de plastiques ne sont pas récupérables dans les ménages.

La collecte

- Les bouteilles de lait en PE peuvent être déposées dans certains commerces.

Une taxe anticipée de recyclage (TAR) est comprise dans le prix de vente de chaque bouteille (1,8 centime par bouteille).



Les autres déchets récupérables :

à chacun sa filière



Les textiles

La collecte des vêtements, textiles et chaussures permet d'approvisionner diverses œuvres caritatives venant en aide aux personnes démunies. Quant aux textiles inutilisables, ils sont transformés en chiffons.

La collecte

- La plupart des communes dispose de conteneurs pour la collecte des textiles.
- Les textiles peuvent également être déposés directement auprès d'œuvres caritatives (voir adresses sur l'affichette détachable en fin de guide).



Les incinérables :

à jeter dans la poubelle ordinaire

Les déchets incinérables

En raison de l'absence de filières de traitement, les déchets suivants ne peuvent être recyclés et doivent être éliminés dans la poubelle ordinaire. Une partie de la chaleur dégagée lors de leur incinération sera récupérée pour produire de l'électricité ou du chauffage à distance.

- Tous les plastiques, à l'exception des bouteilles de boissons en PET et des bouteilles de lait en PE
- Les papiers et cartons souillés (emballages alimentaires), les papiers autocollants et plastifiés, les mouchoirs et serviettes en papier
- Les emballages ou objets composites (c'est-à-dire composés de différents matériaux).
- Les ampoules "classiques" à incandescence
- La vaisselle et la porcelaine cassées
- Les huiles végétales (à mettre dans n'importe quel récipient en plastique, maximum 1 litre par sac poubelle)
- Les litières pour animaux, contenus des sacs d'aspirateurs, mégots de cigarettes
- Les couches-culottes

La collecte

- La collecte des ordures ménagères est assurée par les communes. Certaines procèdent à des levées en porte-à-porte, d'autres demandent à leur habitants de déposer leurs ordures dans des points de collecte centralisés. Pour connaître les modalités de collecte dans votre commune, adressez-vous à votre mairie.



Pour en savoir plus :
Info-Service 022 546 76 00 - www.ge.ch/dechets

ADRESSES UTILES

Les œuvres caritatives

Armée du Salut www.brocki.ch/geneve

Route de Chêne 20, 1207 Genève / 022 736 15 80

Caritas Genève www.caritasge.ch

Ch. de la Milice 19, 1228 Plan-les-Ouates

Ramassage gratuit à domicile : 022 884 99 99

Centre Social Protestant www.csp.ch

La Renfile Meyrin : rue Alphonse-Large 19, 1217 Meyrin

La Renfile Plan-les-Ouates : ch. de la Cartouchière 7, 1228 Plan-les-Ouates

Ramassage gratuit à domicile : 022 884 38 00 / ramassage@csp-ge.ch

Communauté d'Emmaüs www.emmaus-ge.ch

Rte de Drize 5, 1227 Carouge

Ramassage gratuit à domicile : 022 301 57 57 / ramassage@emmaus-ge.ch

Croix-Rouge genevoise www.croix-rouge-ge.ch

Vêtements uniquement : collecte dans les conteneurs, les Vêt'Shop ou directement au centre de tri de la Croix-Rouge Ch. Pré-du-Couvent 5A, 1224 Chêne-Bougeries

Collecte à domicile sur appel : 022 349 89 87

Les espaces récupération (ESREC)

Espace récupération du Site de Châtillon

Route d'Aire-la-Ville, 1233 Bernex

Lundi - vendredi de 14h30 à 19h30

Samedi - dimanche de 9h30 à 17h

022 420 91 22

Espace récupération de la Praille

Avenue de la Praille 47a, 1227 Carouge

Lundi - vendredi de 14h30 à 19h30

Samedi - dimanche de 9h30 à 17h

022 388 11 99

Espace récupération des Chânats

Chemin des Chânats, 1293 Bellevue

Lundi - vendredi de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h30 à 17h - Fermé dimanche et jours fériés

022 774 09 50



Quels déchets trier, qu'en faire ?

Conservez à portée de vue ces informations précieuses grâce à l'affichette détachable ci-contre ►

Pour toute question

Info-Service

022 546 76 00

info-service-dim@etat.ge.ch

www.ge.ch/dechets